

COMMUNE DE JOURGNAC  
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

Délibération N°2024/26

Nombre de membres :  
En exercice :..... 14  
Présents :..... 12  
Représentés :..... 2  
Votants :..... 14  
Exprimés :..... 14  
Pour :..... 14  
Contre :..... 00  
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents représentés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON)

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Installation d'une aire de jeux agréés. Demandes de subventions.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16 septembre 2023, il avait validé le projet d'installation d'une aire de jeux dans le Bourg.

La commune ne possède pas d'équipement de ce type adapté à la petite enfance, et souhaite proposer cette prestation au public.

Le montant total de cette opération a été réactualisé, il est estimé à **25 371,00 €**, soit **30 445,20 € T.T.C.** et le projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières du Département et de l'Etat.

Le maire propose le financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Fourniture et Pose de jeux agréés	25 371,00 €	<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Montant</b>
		Conseil départemental CTD (20 %)	5 074,20 €
		Etat : DETR (30 %)	7 611,30 €
		Autofinancement (50 %)	12 685,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 371,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 371,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Approuve le projet d'installation d'une aire de jeux agréés et le montant estimatif de l'opération, ainsi que le financement prévisionnel tel qu'il est proposé par le Maire,
- Autorise le maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération,
- Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 25 septembre 2024.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire,  
Marie-Pascale FRUGIER



Le Maire,  
Francis THOMASSON



